



OBJET :

Classement et déclassement  
de voies publiques.

Nombre de Conseillers en exercice..... 37

Date de la convocation (affiché à la porte de la Mairie et  
adressé aux Membres)..... 29 juin 1959

Le compte rendu analytique de la séance  
du 3 juillet 1959 a été affiché à la porte  
de la Mairie le 6 juillet 1959

## VILLE D'AMIENS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU

# CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 juillet 1959

Présidé par Monsieur VAST, Maire.

Étaient présents :

MM. VAST, TELLIER, MERCHER, ALAVOINE, BARNABE, CUMINAL, HEMBERT,  
SELLIER, FINET, VERDEZ, CROGNIER, QUIGNON, Mme THEDIE, MM. LADENT, DUBREUIL,  
FORGET, PREVOST, BACROT, POTIE, DEWAS, CHIVRAC, PINON, MOISAN, VION, JACOB,  
GARET, GORET, YVERT, HARTLEY.

Étaient excusés :

MM. AUDOUY, qui donne pouvoir à M. Mercher; CHARON, qui donne pouvoir  
à M. Cuminal; OSSET, qui donne pouvoir à M. Barnabé; DIZAMBOURG, qui donne  
pouvoir à M. Goret; PIERRON, qui donne pouvoir à M. Pinon; LEQUIEN, qui  
donne pouvoir à M. Hartley; DURAND, qui donne pouvoir à M. Vion.

Était absent :

M. Billaudel.

La Séance étant ouverte,

Monsieur Tellier, adjoint, donne lecture du rapport suivant :

Madame, Messieurs, . . .

Madame, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 2 de l'ordonnance n° 59-115 du 7 janvier 1959, M. le Préfet de la Somme nous demande de vous soumettre pour décision les projets de classement et de déclassement de voies communales dans les flots en instance de clôture de remembrement BG, BO, BJ, BR, BM, BC, les Halles, d'une part, AK, Z et AB, d'autre part, opérations faisant l'objet des plans et états que je dépose sur le bureau.

En vertu du même texte, il nous a fallu procéder à une enquête en vue du classement de la partie non reconnue de la rue Delpech et de la rue Florent Caille. Cette consultation, qui a eu lieu du 11 au 25 juin dernier, avec réception par le Commissaire enquêteur le 26 juin, n'a donné lieu à aucune objection. Il nous faut maintenant transformer en une décision l'avis favorable donné par le Conseil municipal le 16 janvier dernier.

Nous avons profité de cette enquête pour, à la demande de l'Association syndicale de Remembrement, engager la procédure de déclassement d'une parcelle de 12 m<sup>2</sup> ayant supporté l'ancienne conciergerie de l'immeuble des Rosapicards et se trouvant actuellement sur le nouveau domaine public par l'effet de l'arrêté ministériel du 5 juillet 1951, alors qu'elle doit être incorporée à la parcelle n° 6 par voie de cession à ses copropriétaires.

Ceci étant exposé et suivant l'avis exprimé par nos Collègues des I<sup>re</sup> et 5<sup>e</sup> Commissions, j'ai l'honneur de vous proposer de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

1° Flots de reconstruction AK - Z - AB.

- a) Classement, dans la voirie communale, des rues de la Hotoie (partiellement Saint-Jacques (partiellement), Flamant (partiellement), Voclin et des Corroyers (partiellement).

L'incorporation dans la voirie communale d'une partie du sol de la rue de la Hotoie est faite en prévision du déclassement de cette rue de la voirie nationale et de son classement en voie communale.

- b) Refus de classement de la parcelle 309 bis, qui appartient au sol de la rue Jean Catelas, en raison de la présomption de classement de cette rue dans la voirie nationale et de l'incorporation de son sol dans le domaine public de l'Etat.
- c) Déclassement du sol ou de parties de sol des anciennes rues : des Francs Mûriers, du Cheval Blanc, des Briques (partiellement), Flamant (partiellement), et Voclin (partiellement).

2° Flots de reconstruction BC, BG, BJ, BM, BO, BP, BR - Les Halles.

- a) Classement dans la voirie communale des rues au Lin (partiellement), Florimond Leroux (partiellement), de Metz (partiellement), Saint-Jacques (partiellement), passage du Bailliage (partiellement), rue Martin Bleu-Dieu (partiellement), place Léon Gontier (partiellement), rue Marc Sangnier (partiellement), place Louis Dewailly (partiellement), rues de l'Amiral

Lejeune (partiellement), Henri Barbusse (partiellement) et de Beauvais (partiellement).

L'incorporation dans la voirie communale d'une partie du sol de la rue de Beauvais est proposée en prévision du déclassement de cette rue de la voirie nationale et de son classement dans la voirie communale.

- b) Refus de classement de la place Léon Gontier dans la voirie communale, la totalité de l'emprise de ladite place devant être réservée à la voirie nationale en vue de l'aménagement du carrefour formé par les axes Nord-Sud et Est-Ouest, tous deux empruntés par les circulations générales des R.N. 16 et R.N. 35.
- c) Déclassement du sol ou de parties du sol des anciennes : place au Fil (partiellement), impasse de la Calandre, rues de Metz (partiellement), Saint-Médard (partiellement), Génin, des Capucins (partiellement), Deberly (partiellement), de Cerisy (partiellement) et Le Roux (partiellement).

Il est entendu que les voies communales intéressées par les opérations de classement devront faire l'objet de plans d'alignement.

3° Classement dans la voirie communale de la partie de la rue Delpech comprise entre la rue Jeanne d'Arc et le boulevard de Saint-Quentin, dont tout le sol nous appartient maintenant, par suite de la remise gratuite à la Ville, par acte du 18 avril 1959, du sol de voie appartenant au syndicat constitué, le 19 mars 1932, pour la mise en état de viabilité du 2e tronçon visé dans la délibération du Conseil municipal du 16 janvier 1959.

4° Classement dans la voirie communale de la rue Florent Caille.

5° Déclassement d'une parcelle de 12 m<sup>2</sup> sise passage du Logis du Roi, à 2 m 28 au N.E. de la tour.

Adopté.

PREFECTURE DE LA SOMME

4<sup>e</sup> DIVISION — 4<sup>e</sup> BUREAU

Pour copie conforme

Le Maire,

*Vu, en ce qui concerne le classement dans la voirie communale de la rue Florent Caille et de la section en cause de la rue Delpech -*

*Amiens, le 1<sup>er</sup> AOUT 1959*

Pour le Préfet et par délégation  
L'Attaché, Chef de Bureau

*Loison*



*[Handwritten signature]*